

# 2015

## RAPPORT D'ACTIVITÉ





# 1.

## Sommaire

### 1. Présentation du SMAGGA

- Page 3 Trois questions à Paul Minssieux
- Page 5 Le territoire et les équipes
- Page 7 Rétrospective

### 2. Travaux et techniques

- Page 9 Entretien des berges et continuité piscicole
- Page 11 Prévention des inondations

### 3. Qualité de l'eau

- Page 13 Engagement des communes et des agriculteurs
- Page 15 Pollutions

### 4. Communication et éducation

- Page 17 Actions de communication
- Page 19 Sensibilisation des enfants

### 5. Finances et budget

- Page 21 Participation des communes
- Page 23 Compte administratif 2015

### 6. Contrat de rivière

- Page 25 Point sur la réalisation des actions

### 7. Annexes

- Page 26 Recueil des actes administratifs
- Page 27 Revue de presse



Rabaissement d'un seuil pour assurer la continuité piscicole sur le Cartelier à Rontalon au lieu-dit le Rieu. Ci-dessous, photo du site après l'aménagement.



# 3 QUESTIONS À PAUL MINSSIEUX

## **Le Contrat de rivière arrive à mi-parcours. Quel bilan tirez-vous de ces 2 ans et demi écoulés ?**

**Paul Minssieux :** D'un point de vue comptable, 73 % des opérations programmées sont réalisées ou en cours, (*lire pages 20/21*). C'est une bonne moyenne, nous souhaitons tenir cette vitesse jusqu'en 2018. L'un des objectifs majeurs de ce second Contrat de rivière consiste à préserver la qualité de l'eau. Dans les faits, je relève l'adhésion massive des collectivités du bassin versant au respect de la charte «zéro pesticide». Depuis 2013, 16 l'ont déjà signée - 12 communes et une communauté de communes avec le Contrat de rivière du Garon, 3 communes avec celui du Gier - les autres devraient la ratifier très prochainement. C'est un signe fort en direction de tous les utilisateurs de pesticides, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Bien sûr, selon les secteurs d'activités, les enjeux ne sont pas

les mêmes. Mais si certains sont capables de se passer de pesticides, pourquoi pas tous ? Il y a encore du chemin à parcourir, mais j'ai bon espoir, car progressivement les mentalités et les méthodes changent.

---

## *Préserver la qualité de l'eau demeure notre objectif n°1*

---

Retrouver une bonne qualité des eaux, c'est aussi décroiser les rivières en supprimant les seuils qui empêchent la faune aquatique d'atteindre les zones de frai situées à l'amont de notre territoire. Sur les 16 seuils identifiés comme points noirs dans le contrat de rivière, 12 ont été effacés ou aménagés. Là encore, les choses évoluent.

Enfin, même si les protections contre les crues ne font pas partie des actions inscrites au contrat de rivière, je me félicite de l'achèvement de ce programme de travaux puisque la dernière tranche est terminée (exception faite de travaux réalisés en avril 2016) sur Givors/Grigny.

## **Le bassin versant a-t-il un rôle à jouer dans la future organisation territoriale ?**

**Paul Minssieux :** L'eau ne connaît pas de frontière. Elle s'affranchit des limites communales ou intercommunales, c'est pourquoi sa gestion ne peut s'effectuer à l'échelle d'un territoire administratif. Agir à l'échelle du bassin versant est une évidence. A l'heure où le regroupement de communautés de communes est

étudié par la Préfecture dans le cadre de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), ne pourrait-on pas réfléchir à des regroupements de communes basés sur les territoires géographiques ? Le bassin versant du Garon est un bassin de vie regroupant aujourd'hui plus de 66 000 personnes. Pour cette raison, je pense que la question mérite d'être posée.

## **Quels sont les projets majeurs pour les années à venir ?**

**Paul Minssieux :** Le premier projet consiste en la réalisation de barrages secs pour se prémunir de crues exceptionnelles. Une première étude menée en 2015 a démontré qu'il était économiquement avantageux de construire de tels ouvrages compte tenu des dégâts occasionnés par ce type de phénomène. Pour avancer sur ce projet, le SMAGGA a lancé en 2016 un marché public pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage. Son rôle consistera à approfondir les choix techniques proposés et à affiner leur coût global. Les élus auront alors tous les éléments pour prendre leur décision.

Le second projet consiste à la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau à l'échelle du bassin versant du Garon. Cet outil permettrait d'organiser le développement du territoire en prenant en compte les enjeux de préservation de la ressource en eau. Une étude d'opportunité est inscrite dans les fiches actions du contrat de rivière. Là encore, il appartiendra aux élus du SMAGGA de décider, avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné, de la mise en place de ce SAGE.





# 1.

## Territoire et équipes

### Délégués titulaires et suppléants

**Brignais** (11 551 hab.)\*  
**Paul MINSSIEUX**  
Martine RIBEYRE

**Brindas** (1 276 hab.)  
**Christian KEZEL**  
Alain FABRE

**Chaponost** (4 506 hab.)  
**Alexandre MARTIN**  
Alain GERON

**Charly** (310 hab.)  
**Paul ROCHFORT**  
Maurice GUERRIERI

**Chassagny** (1 302 hab.)  
**Christiane BESSON**  
Françoise TRIBOLLET

**Chaussan** (1 014 hab.)  
**Daniel CHAVASSIEUX**  
Corinne CAILLET

**Givors** (5 869 hab.)  
**Brigitte D'ANIELLO ROSA**  
Jean-François GAGNEUR

**Grigny** (3 273 hab.)  
**Magali LANGLOIS**  
Xavier ODO

**Messimy** (3 400 hab.)  
**Bernard SERVANIN**  
Catherine DI FOLCO

**Millery** (2 715 hab.)  
**Françoise GAUQUELIN**  
Christian REURE

**Montagny** (2 647 hab.)  
**Jean-Louis GERGAUD**  
Marie-Christine LASSALLE

**Mornant** (5 728 hab.)  
**Loïc BIOT**  
Yves PAPILLON

**Orliénas** (2 363 hab.)  
**Danièle BLONDEAU**  
Jacques SAMAT

**Rontalon** (1 204 hab.)  
**Christian FROMONT**  
Christelle CROZIER

**S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château** (168 hab.)  
**Gérard FAURAT**  
Guy HERVIER

**S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie** (785 hab.)  
**Pierre GONON**  
Marc LAURENT

**S<sup>t</sup>-Genis-Laval** (425 hab.)  
**Michel MONNET**  
Bernard GUEDON

**S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agny** (2 170 hab.)  
**Vincent PASQUIER**  
Michèle BRUN

**S<sup>t</sup>-Martin-en-Haut** (1 003 hab.)  
**Michel BONNARD**  
Cécile JOMAND

**S<sup>t</sup>-Maurice-sur-Dargoire** (347 hab.)  
**Maurice OLAGNIER**  
Gérard VACHON

**S<sup>t</sup>-Sorlin** (631 hab.)  
**Christophe IMBERT**  
Pierre VERGUIN

**S<sup>te</sup>-Catherine** (39 hab.)  
**Patrick CAMBIE**  
Martine PENA

**Soucieu-en-Jarrest** (4 126 hab.)  
**Gérard GRANGE**  
Béatrice BOUTEMY

**Taluyers** (2 346 hab.)  
**Charles JULLIAN**  
David SEGURA

**Thurins** (3 000 hab.)  
**Jérôme LACOSTE-DEBRAY**  
Roger VIVERT

**Vourles** (3 216 hab.)  
**Gérard GRANADOS**  
Pascale BONNIER

**Yzeron** (210 hab.)  
**Alain BADOIL**  
Christian RULLIAT



206 km<sup>2</sup>

130 km de rivière

27 communes

65 148 habitants



### La nappe phréatique du Garon

- Emplacement géographique : de S<sup>t</sup>-Genis-Laval à Grigny (largeur maximale de 2 km)
- Profondeur du niveau supérieur : 10 à 30 mètres
- Capacité totale : 25 millions de m<sup>3</sup>
- Pompage annuel : 5 à 6 millions de m<sup>3</sup>, par 3 syndicats (SIDESOL, SIMIMO et Rhône Sud)
- Alimentation annuelle : environ 5,5 millions de m<sup>3</sup> (50 % eau de pluie, 50 % eau de rivière)
- Consommateurs : 90 000 habitants

\* Nombre d'habitants résidant sur le bassin versant du Garon, sur la base des chiffres officiels de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2015.



**Le bureau du SMAGGA** de gauche à droite :

- **Loïc BIOT**, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de l'éducation à l'environnement
- **Jean-Louis GERGAUD**, 5<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de la lutte contre les inondations
- **Paul MINSSIEUX**, Président
- **Charles JULLIAN**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de la communication
- **Gérard GRANADOS**, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge de la qualité de l'eau
- **Bernard SERVANIN**, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
en charge des finances
- **Christian FROMONT**, 1<sup>er</sup> Vice-Président  
en charge des travaux et de la technique



**L'équipe du SMAGGA** de gauche à droite,

1<sup>er</sup> rang :

- **Coralie EXTRAT** (Chargée de mission inondations)
- **Dominique ANOVAZZI** (Secrétaire)
- **Christelle FARGEAS** (Responsable administratif)
- **Geneviève AUDUREAU** (Secrétaire)
- **Frédéric MARGOTAT** (Technicien de rivière)

2<sup>ème</sup> rang :

- **Stéphanie SPACAGNA** (Directrice)
- **Sébastien LAURENT** (Chargé de communication)
- **Frédéric AUGIER** (Animateur qualité de l'eau)

# Le Bassin Versant DU GARON



La population des communes de Riverie et Saint-André-la-Côte résidant hors de l'aire du bassin versant, ces 2 communes ne sont pas adhérentes au SMAGGA.

# 1.

## Rétrospective



# C'EST ARRIVÉ en 2015

### Janvier

- S'-Laurent-d'Agnay signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » • **Acceptation du PAEC\* du Garon par le comité technique régional.**

### Février

- Brignais signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages ».

### Mars

- A S'-Laurent-d'Agnay, journée technique à destination des services des communes sur les alternatives à l'usage des pesticides • Opération de débardage à cheval sur la commune de Soucieu-en-Jarrest.

### Avril

- Mornant signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » • Opération de débardage à cheval sur la commune de Millery.

### Mai

- Thurins signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » • 11 agriculteurs du périmètre du PAEC Garon souscrivent des MAEC\*\* • **1<sup>ère</sup> commande groupée de matériel alternatif au désherbage chimique.**

### Juin

- Vourles signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » • **Les travaux de protection contre les crues sur la commune de Brignais sont inaugurés** • Fin du programme d'éducation au développement durable ayant permis de sensibiliser 1 444 enfants à la ressource en eau • **9 personnes participent à la formation « Conduite à tenir en milieu inondé »** • Campagne de nettoyage des berges du Garon à Vourles, Millery et Montagny.

### Juillet

- **Randonnée sur les berges du Garon pour les élus des communes du bassin versant** • Soucieu-en-Jarrest signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages » • **Réception partielle de la tranche 6 de travaux de protections contre les crues à Givors** • Reprise d'un enrochement sur le Garon à Vourles (en face de l'entreprise Crown) • **Effacement du seuil du Rely à Rontalon, pour rétablir la franchissabilité piscicole** • Suppression d'une buse sur le Furon au lieu dit « les Pierres Blanches » à Soucieu-en-Jarrest, pour rétablir la continuité piscicole.





Deux opérations portant sur des ouvrages d'art ont été réalisées : la première à Thurins avec la création d'un passage à gué en remplacement d'un pont en mauvais état. La seconde (photo à gauche) sur le pont de Chablenas à Mornant, dont les fondations ont été stabilisées.

3 aménagements de seuil ont permis de décroïsonner les rivières du Cartelier et du Furon, (photo ci-contre).

## Août

• Aménagement de la confluence Haut-Garon/Goutte-Brun à Thurins, création d'un passage à gué en remplacement d'un pont un mauvais état • Aménagement du seuil de Fondrieu sur le Cartelier, à Rontalon, pour rétablir la franchissabilité piscicole.

## Septembre

• Le Progrès remet au SMAGGA « le Trophée des communautés de communes » lors de sa cérémonie annuelle primant les meilleures initiatives publiques. Le SMAGGA est récompensé pour l'ensemble de ses actions concernant la protection des personnes et des biens contre les crues • A Mornant, le pont de Chablenas est rénové • Une partie des informations du dispositif d'alerte de crue est rendue accessible au public via le site internet [contratderivieredugaron.fr](http://contratderivieredugaron.fr) • Lancement des études pour rétablir la franchissabilité piscicole au niveau des seuils de l'Aqueduc à Brignais/Chaponost, de la Triandine à Messimy et des Mouilles à Montagny/Millery • Campagne de nettoyage des berges du Fondagny à Mornant • La COPAMO signe la charte « zéro pesticide dans nos villes et villages »

## Octobre

• Réunion publique à Brignais, en lien avec la commune et la DDT, afin de présenter la proposition de mise en place de diagnostics de vulnérabilité sur le bâti chez les riverains impactés par les inondations • L'entreprise Total effectue un exercice de sécurité en simulant une pollution sur le Garon • Campagne de nettoyage des berges du Mornantet à Chassagny • 8 personnes participent à la formation « conduites à tenir en milieu inondé » • Le SMAGGA accueille des élus de l'Ain pour une visite de terrain sur le thème de la restauration de la continuité écologique.

## Novembre

• Formation « les élus face à la crise » dispensée par l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), dans le but d'aider les communes à élaborer et maintenir opérationnel leur Plan Communal de Sauvegarde • Colloque de clôture de la première phase du projet « bio et eau » sur la vallée du Garon • Visite de parcelles semées avec des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrate (CIPAN) • Edition d'un document de communication sur le PAEC\* et les MAEC\*\* • Première campagne de mesure de la qualité de l'eau à mi-parcours du contrat de rivière, dont des analyses sur la présence de pesticides • Mise en place de batardeaux pour protéger 3 habitations au bord du Mornantet à Grigny, dans le cadre des travaux de protection contre les crues.

## Décembre

• Conférence les Entretiens du Garon sur le thème de la gestion des eaux pluviales • Livraison de la maquette du bassin versant • Réunions de présentation du dispositif MAEC\*\* • Signature de l'avenant au PAPI d'intention : financements supplémentaires pour mener à bien les actions de lutte contre les inondations sur une période de 2 ans • Campagne de nettoyage des berges du Garon à Thurins • 2<sup>nd</sup>e commande groupée de matériel alternatif au désherbage chimique.

\*PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique / \*\*MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



# 2.

## Travaux et techniques



La qualité du milieu naturel (bon état de l'eau et diversité des habitats) a des impacts sur les populations piscicoles. Pour permettre à la faune aquatique de circuler librement et d'accéder aux sites de reproduction, le SMAGGA procède à des opérations d'aménagement de seuil comme ici sur le Cartelier à Rontalon (photos avant/après). L'ancien ouvrage infranchissable a été complété par une succession de mini-seuils en rondins de mélèze permettant à la faune aquatique d'atteindre les zones de frai situées en amont.







L'appui d'un cheval sur les sites difficiles d'accès permet d'évacuer efficacement les troncs d'arbre. Création d'un passage à gué en remplacement d'un pont en mauvais état sur le Garon à Thurins (photo de droite).

## ENTREtenir LES BERGES

**Chargée d'entretenir et de restaurer les 130 km de cours d'eau du bassin versant du Garon (fiche action B-1-1),** la brigade de rivière mise à disposition par l'association Rhône Insertion Environnement est intervenue pendant 44 semaines sur un linéaire de 10,5 km de cours d'eau. Parmi les chantiers phares de 2015, notons les opérations significatives menées sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest et Millery avec l'appui d'un cheval pour l'évacuation des grumes ainsi que des campagnes de nettoyage de berges sur le Garon à Vourles, Millery, Montagny et Thurins, sur le Fondagny à Mornant et sur le Mornantet à Chassagny.

### *3 nouveaux seuils effacés sur le Cartelier et le Furon*

**La restauration de la continuité piscicole** se poursuit. Parmi les 16 seuils jugés infranchissables à aménager prioritairement identifiés au contrat de rivière (on en compte une soixantaine sur la totalité du réseau hydrographique du bassin versant), 3 ont été effacés en 2015, ce qui porte à 12 le nombre total

de réalisations depuis 2013.

Lorsque c'est possible, comme cela a été le cas au lieu dit « les Pierres Blanches » sur le Furon à Soucieu-en-Jarrest, le seuil est tout simplement supprimé.

Si le propriétaire souhaite conserver l'ouvrage, comme ce fût le cas aux lieux dits « le Rely et le Fond Rieu » sur le Cartelier à Rontalon (**fiche action B-1-16**) la mise en place d'une succession de petits paliers en rondins de mélèze permet de rattraper le dénivelé de la pente initiale.

**Deux ouvrages d'art ont nécessité des interventions,** la première à Thurins sur le Garon avec la création d'un passage à gué en remplacement d'un pont en mauvais état (**fiche action B-1-12**). La seconde sur le pont de Chablenas à Mornant, dont les fondations ont dû être consolidées et les berges enrochées suite à l'érosion causée par le Jonan.



# 2.

## Travaux et techniques



A Brignais, le Sous-Préfet et les élus testent une porte hydraulique placée sur un espace public lors de l'inauguration de la tranche 9 de protection contre les crues.

2 formations sur les bons comportements à tenir en milieu inondé ont regroupé une vingtaine d'agents des communes et riverains du Garon et du Mornantet (fiche action B-2-13).



Les habitants du bassin versant, et plus particulièrement les riverains du Garon et du Mornantet, ont désormais accès à une partie des informations délivrées par le système de mesures hydrométriques et d'alerte de crue ([fiche action B-2-14](#)). Un code couleur évoluant en temps réel les informe de l'état du risque. [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr) (page d'accueil, rubrique « vigilance crue »).

Le programme de travaux de protection contre les crues débuté en 2007 est en cours d'achèvement avec la **livraison de l'avant-dernière tranche de travaux** à Brignais. La dernière tranche située à Givors/Grigny devrait aboutir courant 2016. Le montant de cette tranche brignairote était de 516 000 € HT. Ces travaux correspondent à la mise en place d'enrochements de berges, à la construction de murets de protection en haut de berges en rives droite et gauche, à l'installation de portes hydrauliques et de batardeaux chez les riverains et sur le domaine public, à la pose de clapets anti-retour sur les réseaux d'eaux pluviales se rejetant dans la rivière.

Les travaux de protection contre les crues sont financés par l'Etat (40 %), le Département du Rhône (20 %) et les communes du contrat de rivière (40 %) selon la clé de répartition suivante : 70 % au prorata de leur population pour les 27 communes adhérentes et 30 % au prorata de leur population pour les 4 communes impactées par les crues, à savoir : Brignais, Givors, Grigny et Montagny.

# P

## ROTÉCER LES RIVERAINS DES INONDATIONS

Une première réunion publique visant à présenter la proposition de **diagnostics de vulnérabilité dans les zones inondables** ([fiche action B-2-1](#)) - sur les habitations privées - a réuni une cinquantaine de

personnes à Brignais. Suite à cette présentation couplée à une campagne d'information, le SMAGGA a recueilli 60 demandes de diagnostics dont les résultats seront livrés aux riverains en 2016. L'objectif de cette opération est de cibler les points vulnérables d'une habitation face à l'inondation et de proposer des solutions pour limiter les dégâts causés par ce phénomène. La démarche sera proposée aux autres communes ainsi qu'aux entreprises et bâtiment public en 2016.

---

*Des diagnostics de vulnérabilité sont proposés aux particuliers*

---

Le SMAGGA a également organisé une **journée de formation pour aider les communes à réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : document consacré à la gestion de crise que chaque commune est tenue de réaliser et de garder opérationnel ([fiche action B-2-5](#)). Celle-ci a regroupé les représentants de 12 communes concernées ou non par le risque inondation.



# 3.

## Qualité de l'eau



Plusieurs démonstrations de matériel de désherbage mécanique ont permis aux communes d'investir dans ce type d'outils pour l'entretien de leurs espaces publics (fiche action A-1-24).

Il est préférable de tolérer quelques herbes folles plutôt que d'utiliser des herbicides nocifs pour la santé des habitants et des agents communaux en charge de leur épandage.





# P ROPOSER DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

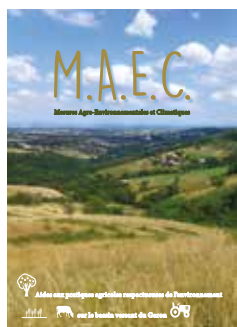
La signature de la charte « zéro pesticide dans nos villes et nos villages » poursuit sa bonne dynamique. **En 2015, 9 nouvelles communes se sont engagées (fiche action A-1-24)** dans cette démarche visant à réduire la pollution de nos rivières par les pesticides, 3 avec le Contrat de rivière du Gier (S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie, S<sup>t</sup>-Andéol-le-Château et Givors), 6 avec celui du Garon (S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agnny, Brignais, Mornant, Thurins, Vourles, Soucieu-en-Jarrest auxquelles il faut ajouter la Communauté de Communes du Pays Mornantais), soit un total de 16 collectivités ayant signé la charte depuis 2013. Chacune d'entre elles bénéficie d'un accompagnement du SMAGGA pour la réalisation de son plan de désherbage communal visant à

supprimer l'usage de ces produits chimiques nocifs pour la ressource en eau. Rappelons que pour contribuer à atteindre le bon état écologique des rivières - à échéance 2021 ou 2027 selon les cours d'eau - il est nécessaire de réduire drastiquement l'usage des pesticides, et ce quelque soit la catégorie d'utilisateurs. En s'engageant dans cette démarche volontaire, les communes du bassin versant montrent aussi l'exemple aux différents utilisateurs.

---

*60 % des communes  
engagées dans une  
démarche zéro pesticide*

---



Document remis aux  
agriculteurs lors des réunions  
d'information MAEC.

Par ailleurs, pour soutenir les exploitants agricoles souhaitant s'engager dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement, et tout particulièrement vis à vis de la qualité de l'eau, le SMAGGA a rencontré les agriculteurs du territoire pour leur présenter le dispositif de **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) (fiche action A-2-3)**. 11 agriculteurs implantés sur le bassin versant du Garon ont contractualisé des mesures en 2015. En échange du respect de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, l'agriculteur reçoit - en fonction de la ou des mesures souscrites - une indemnisation provenant de fonds européens et d'aides de l'Agence de l'Eau ou de la Région Rhône-Alpes.

Une matinée d'information sur le thème des alternatives aux pesticides s'est déroulée à Saint-Laurent-d'Agnny (fiche action A-1-23). Elle a réuni une cinquantaine d'élus et techniciens communaux particulièrement intéressés par les méthodes permettant d'entretenir un cimetière sans pesticide.





# 3.

## Qualité de l'eau



Implantée au port pétrolier de Givors, l'entreprise Total effectue régulièrement des exercices de sécurité pour contenir une pollution accidentelle du Garon.



A la traversée d'une zone industrielle, le Merdanson de Chaponost a été impacté par une fuite accidentelle de gasoil.



En manœuvrant chemin du Bois des Côtes à Brignais le 26 mars, un poids lourd perce son réservoir sur un plot en béton. Malgré l'intervention rapide des pompiers, **le déversement du gasoil entraîne une pollution importante du Merdanson de Chaponost** et du Garon en aval de sa confluence avec le Merdanson de Chaponost. Pour éviter tout risque sanitaire, le SMAGGA alerte les communes riveraines qui signent un arrêté municipal déclenchant des mesures de précaution et d'interdiction provisoire d'usages de l'eau de rivière.

## UTTER CONTRE LES POLLUTIONS

La Lyonnaise des Eaux informe le SMAGGA d'une pollution liée au **non-fonctionnement de la station d'épuration de Messimy**, dans la nuit du 9 au 10 juin. Une casse sur le réseau d'irrigation du SMHAR sur la même période occasionne un rejet continu au Garon. Cette augmentation du débit du Garon permet de limiter l'impact de la pollution qui aurait pu être plus lourde de conséquences.

**Les dysfonctionnements successifs du poste de relevage des eaux usées** de Mornant la Côte, provoqués par des coupures sur le réseau d'alimentation électrique, entraînent des pollutions sur le Jonan les 13 août et 3 septembre. Le SMAGGA alerte le SYSEG en charge de la gestion de l'équipement.

---

### *Des pollutions principalement dues aux hydrocarbures et aux rejets d'eaux usées*

---

Le 14 août, une coupure d'alimentation électrique provoque le dysfonctionnement de la station d'épuration de Messimy et des postes de relevage des eaux usées du Furon et du Perron. **Près de 300 m<sup>3</sup> d'eaux usées sont déversées au Garon.** Un groupe électrogène est installé pour limiter les déversements.

Le 1<sup>er</sup> septembre, **un rejet d'hydrocarbures** émanant d'un tuyau en PVC provoque une pollution **sur le Garon à hauteur de la ZAC de la Tuillière à Thurins**. Alerté par la police municipale de la commune, le SMAGGA se rend sur place. L'origine de la pollution résulte du lavage au nettoyeur haute pression d'une fosse permettant les vidanges de véhicules, malencontreusement raccordée au réseau d'eaux pluviales. Un pompage de la pollution est confié à une entreprise spécialisée. Le syndicat en charge de l'assainissement prend rendez-vous avec la société impliquée pour diagnostiquer l'état de son réseau d'eaux usées et relever la présence ou non d'une fosse de récupération de ces eaux.

Dans l'après-midi du 25 septembre, **une panne électrique survient au poste de relevage des eaux usées de Pétetin à Givors**. Les effluents transitant par l'ouvrage sont déversés pendant 2 heures au Garon. La rivière étant à sec à cette période, l'incident n'a pas provoqué de mortalité piscicole.

Le 23 décembre, un particulier informe le SMAGGA d'une **pollution sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la ZAC des Lats à Messimy**, bassin qui surverse au Garon lorsqu'il est en charge. La couleur blanchâtre des eaux évoque une pollution d'origine industrielle. Le SIAHVG procède au pompage des eaux du bassin, des investigations sont engagées sur les réseaux de la zone d'activité.



# 4.

## Communication/Education

Plusieurs documents ont été imprimés en 2015 : 2 SMAGGAzines (fiche action C-2-3) distribués à l'ensemble des foyers résidant sur le territoire. Un rapport d'activité (fiche action C-2-2) remis à chaque élu des 27 communes adhérentes.

L'organisation d'une randonnée, à permis de réunir une trentaine d'élus. A cette occasion, ils ont pu découvrir diverses actions menées par le SMAGGA (mise en place d'une technique végétale, effacement de seuil, inventaire piscicole...)



## S'APPROPRIER LE TERRITOIRE

Imaginée dès sa conception pour être transportée, la **maquette du bassin versant du Garon** (fiche action C-2-10) est équipée de 4 pieds escamotables placés dans un caisson renforcé. D'une dimension d'environ 1m<sup>2</sup>, elle est munie d'un pupitre de commande

permettant d'éclairer tous les éléments liés à l'eau sur le territoire, dont notamment le réseau hydrographique et la nappe phréatique du Garon. Cette maquette est destinée au prêt pour les mairies, les médiathèques, les associations...

Pour leur 15<sup>ème</sup> édition **Les entretiens du Garon** (fiche action C-2-5) ont réuni 90 personnes pour une conférence sur le thème de la gestion des eaux pluviales.

Le nombre de visiteurs sur le **site internet** (fiche action C-2-4) est en légère progression,

soit + 4 % par rapport à 2014. Le nombre global de visiteurs pour 2015 est de 27 153 internautes qui ont consulté 104 600 pages sur le [www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

---

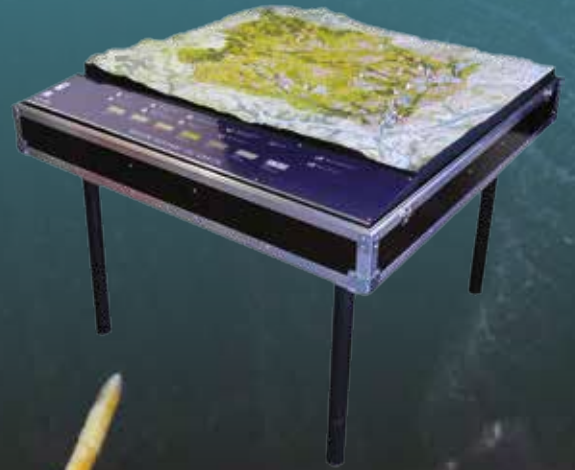
*La notion d'appartenance  
au bassin versant est  
prioritaire*

---





Réalisée par la société Lythos, basée en Isère, la maquette du bassin versant du Garon est équipée d'un éclairage LED. Sa réalisation a nécessité 700 heures de travail.



©Atelier Lythos

Réunissant les élus et les techniciens des communes, les Entretiens du Garon ont permis d'échanger sur le thème de la gestion des eaux pluviales. Les avantages de l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle ont été largement développés au cours de cette conférence.





# 4.

## Communication/Education



L'inventaire de la faune lors d'une animation permet aux scolaires de déterminer la qualité de l'eau.



# CHANCER LES COMPORTEMENTS

Répartis entre 48 classes et 1 centre de loisirs, 1 444 enfants ont bénéficié des **animations jeune public (fiche action C-2-8)** proposées par le SMAGGA dans le cadre du programme d'éducation au développement durable du contrat de rivière. Ces 173 demi-journées, dispensées par 6 associations partenaires ayant répondu à un appel à projets, ont permis de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau. D'un coût de 210 € par demi-journée, elles sont financées par les 27 communes du syndicat avec l'aide des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (50%) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %).

---

*1 444 enfants sensibilisés  
à la protection  
de la ressource en eau*

---

Débutée fin 2014, la réalisation de **l'outil pédagogique numérique (fiche action C-2-11)** s'est poursuivie sur la totalité de l'année. Initialement prévue fin 2015, sa livraison a été reportée à 2016. Rappelons que l'objectif de cet outil est de sensibiliser les plus jeunes à la protection de la ressource en eau en leur offrant l'accès à un jeu ludique et pédagogique disponible sur tablettes, téléphones mobiles et ordinateurs.

**L'exposition sur la faune et la flore** du bassin versant du Garon et le stand parapluie illustrant le territoire en taille grand format ont été empruntés à 10 reprises en 2015 par les mairies, médiathèques, écoles, centres-sociaux...

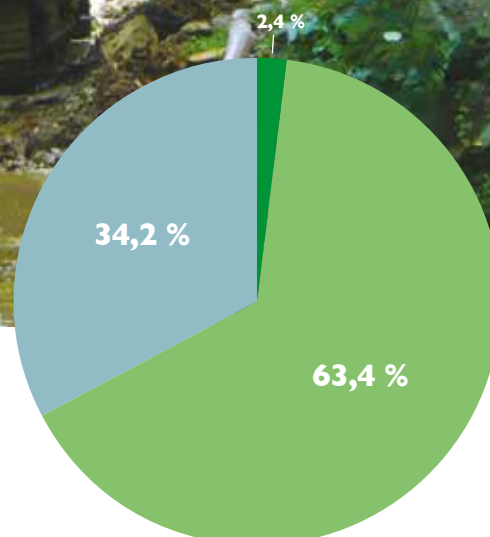
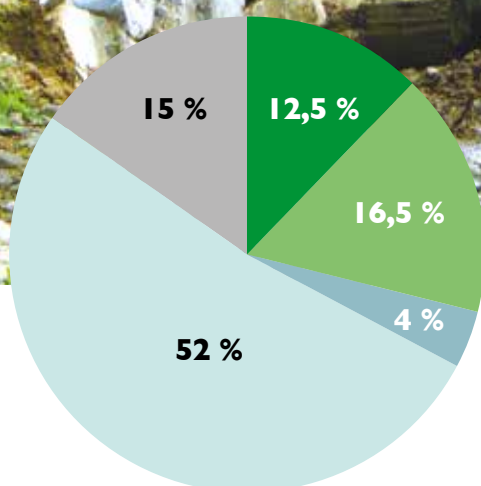
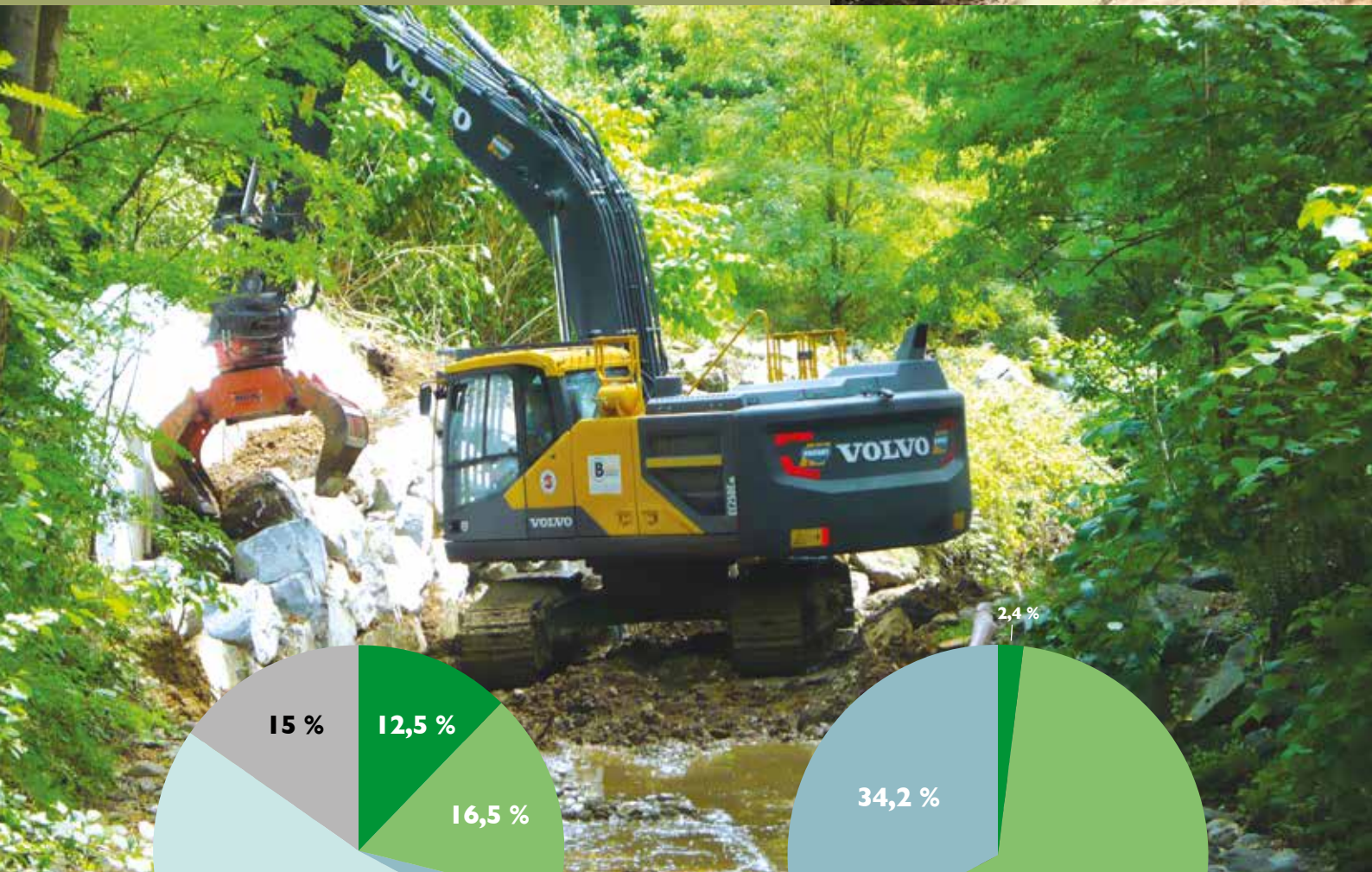


Chaque classe inscrite au programme d'éducation au développement durable du SMAGGA bénéficie au minimum d'une sortie sur le terrain. L'animation «Ave jeune publicus» proposée par l'une des 6 associations partenaires permet de comparer la gestion de l'eau entre notre époque et celle des Romains.



# 5.

## Finances et budget



### FONCTIONNEMENT

*Dépenses réelles : 675 348 €*

- Charges à caractère général (12,5 %)
- Fiches action du Contrat de rivière, dont communication/éducation au développement durable (16,5 %)
- Cotisations et indemnités versées aux élus (4 %)
- Charges de personnel (52 %)
- Intérêts d'emprunt (15 %)

*Recettes réelles : 983 652 €*

- Remboursement des frais communs des locaux, indemnités journalières et divers (2,4 %)
- Participation des communes (63,4 %)
- Subventions Agence de l'Eau, Région et Etat (34,2 %)



# STABILISER LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Depuis 2013, le montant annuel des participations versées par les 27 communes adhérentes au SMAGGA est inchangé, soit 623 154 €. Demandée par les élus du syndicat, cette stabilisation des participations

a été actée jusqu'en 2018, soit jusqu'à la fin du second Contrat de rivière du Garon. Rappelons que la participation des communes (lire tableau ci-contre) est établie selon 2 clefs distinctes.

## Participation des communes

| Communes                   | Population sur le bassin versant <sup>(1)</sup> | Participation 2015 | Coût par habitant |
|----------------------------|-------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Brignais                   | 11 551                                          | 130 081 €          | 11,26 €           |
| Brindas                    | 1 276                                           | 10 829 €           | 8,49 €            |
| Chaponost                  | 4 506                                           | 38 245 €           | 8,49 €            |
| Charly                     | 310                                             | 2 632 €            | 8,49 €            |
| Chassagny                  | 1 302                                           | 11 050 €           | 8,49 €            |
| Chaussan                   | 1 014                                           | 8 606 €            | 8,49 €            |
| Givors                     | 5 869                                           | 66 175 €           | 11,28 €           |
| Grigny                     | 3 273                                           | 36 904 €           | 11,28 €           |
| Messimy                    | 3 400                                           | 28 852 €           | 8,49 €            |
| Millery                    | 2 715                                           | 23 484 €           | 8,65 €            |
| Montagny                   | 2 647                                           | 29 843 €           | 11,27 €           |
| Mormant                    | 5 728                                           | 48 613 €           | 8,49 €            |
| Orliénas                   | 2 363                                           | 20 055 €           | 8,49 €            |
| Rontalon                   | 1 204                                           | 10 218 €           | 8,49 €            |
| S'-Andéol-le-Château       | 168                                             | 1 429 €            | 8,51 €            |
| S'-Didier-sous-Riverie     | 785                                             | 6 664 €            | 8,49 €            |
| S'-Genis-Laval             | 425                                             | 3 607 €            | 8,49 €            |
| S'-Laurent-d'Agnay         | 2 170                                           | 18 417 €           | 8,49 €            |
| S'-Martin-en-Haut          | 1 003                                           | 8 510 €            | 8,48 €            |
| S'-Maurice-sur-Dargoire    | 347                                             | 2 943 €            | 8,48 €            |
| S'-Sorlin                  | 631                                             | 5 355 €            | 8,49 €            |
| S <sup>te</sup> -Catherine | 39                                              | 327 €              | 8,38 €            |
| Soucieu-en-Jarrest         | 4 126                                           | 35 017 €           | 8,49 €            |
| Taluyers                   | 2 346                                           | 19 910 €           | 8,49 €            |
| Thurins                    | 3 000                                           | 25 781 €           | 8,59 €            |
| Vourles                    | 3 216                                           | 27 822 €           | 8,65 €            |
| Yzeron                     | 210                                             | 1 784 €            | 8,49 €            |
| <b>Total ou moyenne</b>    | <b>65 624</b>                                   | <b>623 154 €</b>   | <b>8,91 €</b>     |

La première s'applique sur les actions relatives à la lutte contre les inondations et prévoit une répartition du coût de ces actions, après subventions :

- de 30% pour les communes qui bénéficient de ces actions au prorata de leur population sur le bassin versant,
- de 70 % pour l'ensemble des communes au prorata de leur population sur le bassin versant.

La seconde s'applique au fonctionnement et aux autres actions du syndicat et prévoit une répartition à 100 % au prorata de la population sur le bassin versant.

Chaque habitant du bassin versant verse en moyenne moins de 9 € pour les actions de préservation de la ressource en eau et de restauration des milieux aquatiques sur son territoire.

(1) au 1<sup>er</sup> janvier 2015



# 5.

## Finances et budget



### *Zoom sur les dépenses d'investissement*

Les travaux de protection contre les crues s'achèvent. Sur les 10 tranches du programme, la dernière, située sur le Mornantet à Givors/Grigny, a été réceptionnée début 2016. Premier poste de dépenses dans le budget investissement jusqu'en 2014, la fin de ces travaux marque une inversion de tendance en 2015, puisqu'ils ne représentent pour cette année que 41,7 % des dépenses, contre 58 à 72 % les années précédentes.

Les travaux en rivière - entretien et renforcement de berges, associés aux aménagements de seuils pour assurer la continuité piscicole - forment la 2<sup>ème</sup> dépense d'investissement (16,2 %). Ceux-ci correspondent à la fois aux travaux classiques menés en rivière, mais aussi aux actions menées pour atteindre les objectifs d'atteinte de bon état des eaux superficielles exigés par l'Europe, dont la libre circulation des espèces sur les cours d'eau fait partie.

L'acquisition de matériel de désherbage pour les communes (2,8 % des dépenses) est effectuée par le SMAGGA afin de faire bénéficier à ces dernières des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. L'opération est sans incidence financière pour le SMAGGA puisque les communes remboursent au syndicat le montant restant à sa charge correspondant au matériel acheté. Ces achats s'inscrivent dans les opérations relatives à la signature de la charte «Zéro pesticide dans nos villes et nos villages» visant à améliorer la qualité de l'eau de nos rivières.

#### Les restes à réaliser en investissement au 31 déc. 2015

Dépenses : 112 360 €. Recettes : 140 214 €

- **Travaux de protection contre les crues**

- Dépenses : 26 378 € - Recettes : 68 804 €

- **Matériel de désherbage**

- Dépenses : 24 039 € - Recettes : 0 €

- **Continuité piscicole**

- Dépenses : 22 594 € - Recettes : 30 284 €

- **Système d'alerte de crues (jaugeages)**

- Dépenses : 18 573 € - Recettes : 13 325 €

- **Restauration de berges**

- Dépenses : 13 488 € - Recettes : 11 628 €

- **Travaux de stabilisation d'ouvrage d'art**

- Dépenses : 0 € - Recettes : 6 190 €

- **Matériel informatique, aménagement locaux communs**

- Dépenses : 4 163 € - Recettes : 878 €

- **Réhabilitation du bassin écrêteur du Merdanson de Chaponost**

- Dépenses : 2 880 € - Recettes : 0 €

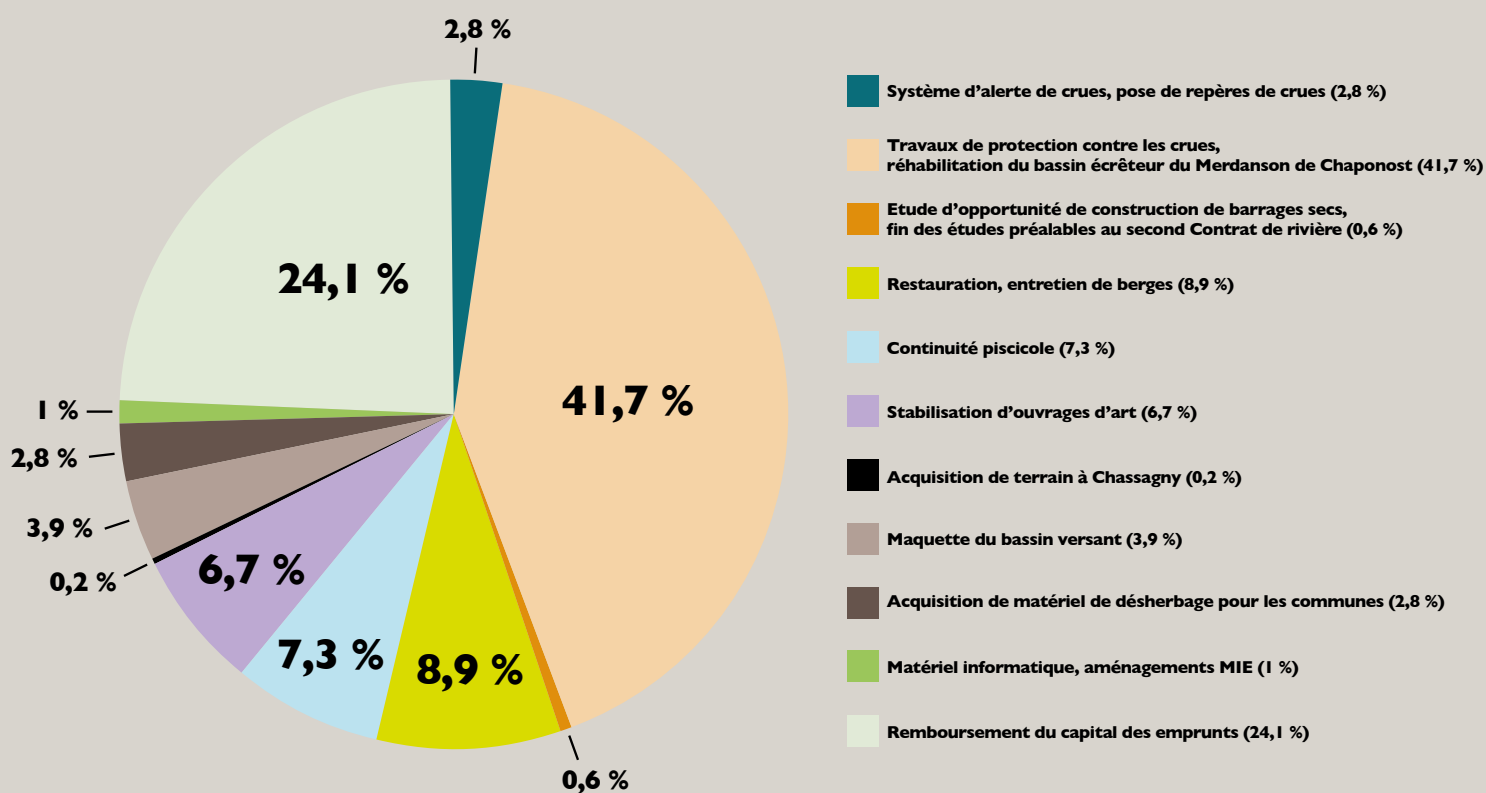
- **Maquette du bassin versant**

- Dépenses : 245 € - Recettes : 9 105 €

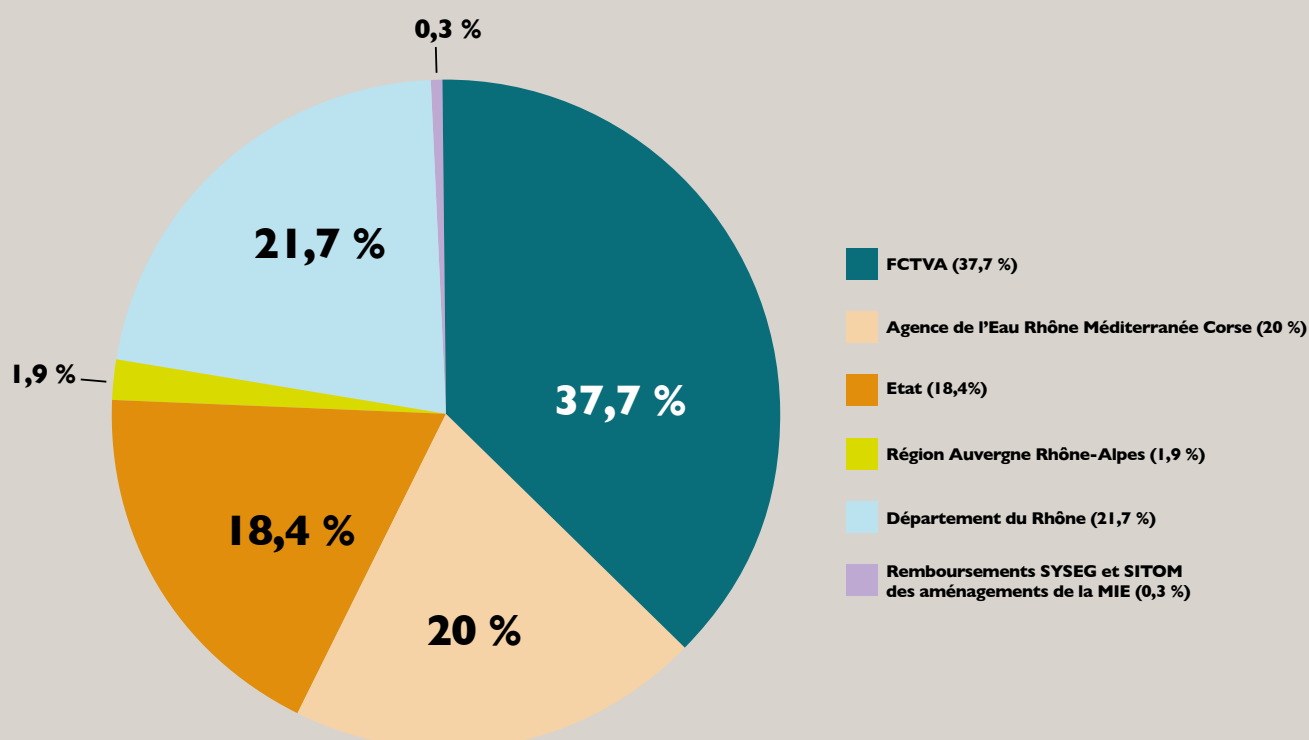


# INVESTISSEMENT

Dépenses réelles : 606 690 €



Recettes réelles : 448 482 €



# 6.

## Contrat de rivière



# 73 % DES OPÉRATIONS PRÉVUES SUR 2013/2015 RÉALISÉES OU EN COURS

## Volet A : 53 % du programme\* réalisé ou en cours

### • Principales réalisations concernant l'assainissement :

- achèvement de l'opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectif à Rontalon,
- travaux de réhabilitation de regards et de déversoirs d'orage à Brignais par le SYSEG,
- réhabilitation du collecteur de transport des eaux usées et création d'un bassin de stockage des eaux usées par temps de pluie à Mornant par le SYSEG.

### • Principales réalisations concernant les pollutions phytosanitaires non agricoles :

- signature de la charte zéro pesticide par 6 communes et 1 communauté de communes,
- engagement des opérations d'achats groupés de matériel de désherbage pour les communes,
- organisation d'une demi-journée technique à destination des élus et des techniciens communaux.

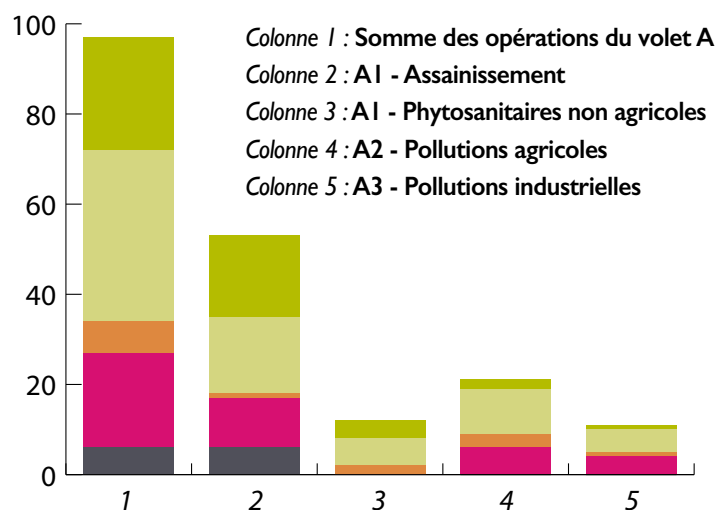
### • Principales réalisations concernant les pollutions d'origine agricole :

- opération de plantations de haies par la COPAMO,
- contractualisation par les agriculteurs de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (10 contrats signés, soit 283 hectares),
- opération de promotion des cultures intermédiaires pièges à nitrates avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

### • Principales réalisations concernant les pollutions d'origine industrielle et routière :

- engagement de la concertation avec la CCI pour mettre en œuvre un partenariat,
- mise en place d'un traitement des eaux pluviales sur une aire de gens du voyage sédentarisés à Brignais.

## Détails des opérations du Volet A\*



\*Programme 2013/2015



## Volet B : 71 % du programme\* réalisé ou en cours

### • Principales réalisations concernant l'entretien et la restauration :

- entretien des berges
- engagement de l'élaboration des plans de gestion ripisylve et atterrissements,
- travaux de techniques végétales sur les têtes de bassin,
- reprise d'une protection de berges en enrochement sur le Garon à Vourles.

### • Principales réalisations concernant la continuité piscicole :

- études pour les seuils de la Triandine, de l'Aqueduc et des Mouilles,
- 2 aménagements de seuils sur le Cartelier.

### • Principales réalisations concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques remarquables :

- engagement du diagnostic des zones humides,
- plan de gestion du site des carrières du Garon,
- acquisition foncière par le SMAGGA.

### • Principales réalisations concernant la gestion des inondations :

- engagement des diagnostics de vulnérabilité,
- formation aux bons comportements lors des crues,
- poursuite des jaugeages des stations de mesure,
- formation à destination des élus sur les PCS.

### • Principales réalisations concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :

- réhabilitation de réseaux par les syndicats d'eau potable,
- travaux de construction de la station de traitement de Rhône Sud,
- élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau.

## Détails des opérations du Volet B\*

Colonne 1 : Somme des opérations du volet B

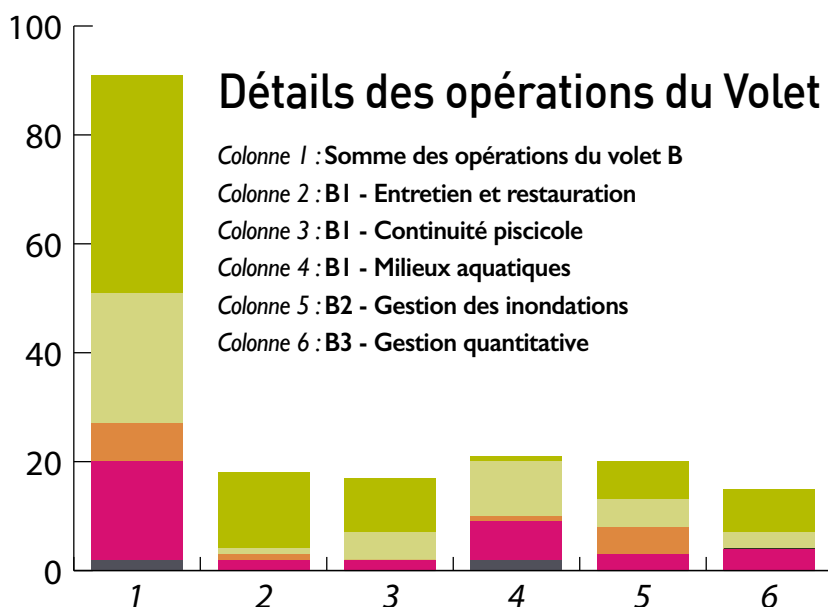
Colonne 2 : B1 - Entretien et restauration

Colonne 3 : B1 - Continuité piscicole

Colonne 4 : B1 - Milieux aquatiques

Colonne 5 : B2 - Gestion des inondations

Colonne 6 : B3 - Gestion quantitative



## Légendes

■ Opérations réalisées (101)\*

■ En cours (71)\*

■ Programmées (14)\*

■ Non programmées (42)\*

■ Abandonnée (8)\*

\* nombre d'actions tous volets confondus

## Volet C : 93 % du programme\* réalisé ou en cours

### • Principales réalisations concernant la communication et l'éducation au développement durable :

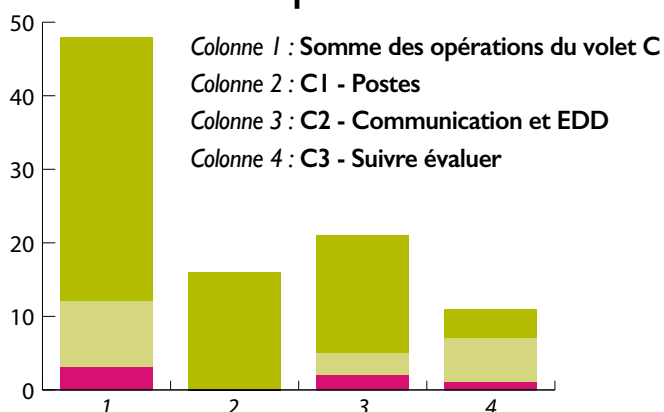
- rapport d'activité 2014,

- édition et distribution de 2 numéros du SMAGGazine,
- conférence sur le thème de la gestion des eaux pluviales,
- animations scolaires,
- maquette du bassin versant.

### • Principales réalisations concernant le suivi et l'évaluation :

- engagement du suivi qualité de l'eau à mi-parcours et étude d'impact des retenues collinaires,
- suivi piscicole à mi-parcours.

## Détails des opérations du Volet C\*



Colonne 1 : Somme des opérations du volet C

Colonne 2 : C1 - Postes

Colonne 3 : C2 - Communication et EDD

Colonne 4 : C3 - Suivre évaluer

# 7.

## Annexes



### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

#### SMAGGA

##### Réunions des membres du Bureau et de la Commission finances

• 7 avril • 26 novembre

##### Comités syndicaux

• 5 février • 30 avril • 8 octobre

##### Commission technique

• 2 mars • 1<sup>er</sup> juin • 18 décembre

##### Commission communication et éducation au développement durable

• 20 janvier • 29 janvier • 4 mars • 17 mars • 26 mars • 29 avril • 19 mai • 26 mai • 3 juin  
• 25 juin • 27 août • 9 septembre • 8 octobre • 4 novembre

##### Commission protection de la ressource, qualité de l'eau et politique foncière

• 15 décembre

#### CONTRAT DE RIVIERE

##### Réunions des membres du Bureau du Comité de rivière

• 2 février

##### Comité de rivière

• 9 mars

##### Commission communication et éducation au développement durable

• 16 décembre

##### Commission qualité des eaux et pollution

• 23 juin • 22 octobre

##### Comité de pilotage du Projet Agro-environnemental et climatiques (PAEC)

• 7 juillet

##### Plan de gestion de la ressource en eau

• 22 janvier • 2 juin • 28 septembre



## Janvier / Février / Mars

- « S<sup>t</sup>-Laurent-d'Agnay / La commune tient à préserver la nature » - Le Progrès
- « Eau à usage industriel : je prélève, je déclare » - Vourles info n°147
- « Le désherbage de votre commune » - Bulletin municipal de S<sup>t</sup>-Didier-sous-Riverie
- « Vers zéro pesticide », « La Brigade de rivière s'active au Barrel » - Soucieu Mag n°43
- « Brignais / La Ville affiche sa volonté de réduire l'emploi des pesticides » - Le Progrès
- « Brignais / La Ville a signé la charte régionale d'entretien des espaces publics » - Le Progrès
- « Messimy / Conseil municipal : les produits phytosanitaires dans le viseur » - Le Progrès
- « Brignais : un camion perce son réservoir de gazole : le Merdanson et le Garon pollués » - Le Progrès

## Mai / Juin

- « Vourles / Adhésion de la commune à la charte zéro pesticide » - Le Progrès
- « Thurins / Plus aucun pesticide sur la commune » - Le Progrès
- « Zéro, comme la quantité de pesticides que les agents municipaux des services espaces verts devront utiliser à partir de 2020 » - Brignais mag n°109
- « S<sup>t</sup>-Genis-Laval / Un matin au bord du Garon pour des CM1 de l'école Mouton » - Le Progrès
- « Gestion différenciée des espaces verts » - Vourles info n°148
- « Brignais / Un plan de désherbage pour atteindre l'objectif zéro phyto » - Le Progrès
- « Brignais / Protection contre les crues du Garon : livraison des derniers travaux » - Le Progrès
- « Brignais / L'usage de l'eau du Garon interdit jusqu'à nouvel ordre » - Le Progrès
- « Brignais / Le conseil municipal junior pointe les lieux où l'eau potable est à surveiller » - Le Progrès
- « Messimy / La commune poursuit son action zéro pesticide avec l'auxi-cut » - Le Progrès
- « A la pêche ! », « Passer le Furon sans se mouiller » - Soucieu Mag n°44
- « Brignais / 50 CE2-CM1 de l'école Fournion découvrent l'aqueduc romain » - Le Progrès
- « Vourles / La commune s'engage à ne plus utiliser de pesticides » - Le Progrès
- « Messimy / Une expo sur le cycle de l'eau à l'école de la Chatelaise » - Le Progrès

## Août / Septembre

- « Face au risque d'inondation, un diagnostic sera bientôt proposé » - Le Progrès
- « Thurins / Une pollution aux hydrocarbures maîtrisée dans le Garon » - Le Progrès
- « Crues en direct » - Brignais Mag n°110
- « Coup d'œil sur le cycle de l'eau » - Bien dit n°145
- « La COPAMO signe la charte objectif zéro pesticide » - Le Progrès
- « 12 initiatives innovantes, 12 communes à l'honneur » - Le Progrès
- « Le syndicat d'aménagement du Garon primé pour ses travaux contre les crues » - Le Progrès
- « Objectif zéro pesticide : dotation de matériels pour nos agents » - Taluyers info n°88

## Octobre / Novembre / Décembre

- « Protection de votre cadre de vie : essentiel pour l'avenir » - Vourles info n°149
- « Moins de pesticides, plus de nature », « Nouvelle promenade pour les poissons jarraziens » - Soucieu Mag n°45
- « Chassagny / Moins de nitrates : les agriculteurs testent de nouvelles semences » - Le Progrès
- « Brignais / A la rencontre de l'agriculture bio sur la vallée du Garon » - Le Progrès
- « Se mettre à l'eau pour mieux appréhender les risques d'inondation » - Le Progrès
- « Montagny / La commune s'engage à ne plus utiliser de pesticides » - Le Progrès
- « Récupérer les eaux de pluie pour économiser l'eau potable » - Le Progrès





262, rue Barthélemy Thimonnier  
Parc d'activités de Sacuny  
69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 80

📠 04 72 31 90 70

✉ [smagga@smagga-syseg.com](mailto:smagga@smagga-syseg.com)

[www.contratderivieredugaron.fr](http://www.contratderivieredugaron.fr)

Directeur de la publication :  
Paul Minssieux

Conception réalisation :  
Service communication SMAGGA - juin 2016

Photos :  
SMAGGA,  
Thierry Dugas (pages 4 et 5),  
Yannick Gouguenheim (page 8)  
Atelier Lythos (page 17)  
David Léger (salamandre page 18),  
Omaha Beach (page 24)

AUVERGNE – Rhône-Alpes

